

# Protection de la nature, territoire et développement durable

## Usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux : le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles et du CERL. Entre rhétoriques et pratiques

24

La création d'espaces naturels protégés en France à la fin des années 1950 n'est pas allée sans soulever de difficiles problèmes. Largement soutenu et approuvé par l'opinion, le développement des parcs nationaux s'est heurté à de très fortes oppositions au plan local, ce qui a progressivement conduit à la mise en place d'autres types d'espaces protégés ayant des statuts, des ancrages, des modalités d'inscription et des stratégies territoriales différentes.

Quatre types de structures se sont ainsi développées, retenues dans la présente étude, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, le conservatoire national du littoral et des rivages lacustres (CERL) et les réserves naturelles. L'objectif de l'étude est d'analyser en quoi la notion de développement durable intervient dans l'inscription territoriale de ces espaces protégés au plan local et contribue à en requalifier, en infléchir les développements, selon quelles modalités et dans quelles perspectives.

### Méthodologie

La question de l'inscription territoriale implique de revenir sur la notion de protection elle-même et sur sa territorialisation. Deux pistes de travail ont donc été mises en œuvre, l'une, théorique, s'est efforcée de réunir les éléments de réflexion permettant de comprendre et de situer les spécificités de la problématique de la protection et de son inscription territoriale dans l'univers français, la seconde, d'examiner sur le terrain, à la fois au plan des institutions elles-mêmes mais aussi à travers un éventail de cas concrets à l'échelle locale, l'évolution des idées et des pratiques liées à l'introduction de la notion de développement durable dans un contexte marqué par l'extension des mobilités

et le réinvestissement d'espaces ruraux délaissés au terme de l'exode rural..

### Premiers résultats

Les différentes structures de protection ont toutes appréhendé le développement durable de façon partielle et en relation avec leurs stratégies et leurs orientations spécifiques. On note cependant, sur une quinzaine d'années, un fort approfondissement de la notion et une extension des perspectives qu'elle dessine, en particulier en ce qui concerne les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux. Une structure comme le Conservatoire du littoral en a une approche plus diversifiée, liée aux spécificités des délégations régionales. Pour les réserves naturelles, elle est quelque peu périphérique, apportant cependant une ouverture sur les plans socio-économiques et de la communication. Si les implications diffèrent entre structures, toutes se trouvent confrontées à des évolutions inattendues, dans lesquelles les perspectives mises en œuvre par et au nom du développement durable, fondées sur des procédures nouvelles d'engagement réciproque et de contractualisation, se heurtent à deux écueils, d'une part une certaine rigidité institutionnelle mais aussi un manque d'outils de suivi. Cela se traduit de façon contradictoire par des recentrements institutionnels (comme en témoigne la récente loi sur les parcs nationaux et les parcs marins) qui interrogent, en l'état, quant à la capacité des structures publiques à porter sur le long terme des politiques aussi volatiles et délicates à définir a priori, et sur l'absence d'outils d'évaluation indispensables pour en assurer la cohérence, la validité, la pérennité et la transmissibilité.



**Usages sociaux du développement durable dans les contextes locaux :  
le cas des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles  
et du CERL. Entre rhétoriques et pratiques**

Ce travail est mené sous la responsabilité scientifique de *Lionel Charles*, chercheur en sciences sociales, directeur d'études, Fractal, Paris avec *Nacima Baron-Yellès*, géographe, maître de conférence à l'université de Marne-la-Vallée, UMR PRODIG CNRS 8586 ; *Bernard Kalaora*, sociologue, professeur à l'université Jules Vernes d'Amiens ; *Charlotte Michel*, ingénieur de l'École centrale des arts et manufacture de Paris et de l'École nationale du génie rural, des eaux et forêts, ingénieur-conseil en gestion des territoires.

